



COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Séance du 9 février 2021 à 19h – Salle Gérard Carlier 59730 Solesmes

Convocation du 3 février 2021

Membres en exercice : 36

Titulaires présents (30) : Mme Maryse BALEMBOIS-LESAGE, M. Christophe BISIAUX, M. Serge BLICQ, M. Jean-Marc BOUCLY, M. Yvan BRUNIAU, M. Jacky CALZADA, Mme Cathy CARPENTIER, M. Denis DELSART, M. Michel DHANEUS, Mme Odile DUWEZ, M. Didier ESCARTIN, M. Jean FAURE, M. Georges FLAMENGT, M. Gilbert GERNET, Mme Joselyne GILLERON, M. Bertrand GRESSIEZ, M. Stéphane HOOGE, M. Fernand KIK, M. Jean-Marc LEMEITER, Mme Véronique LERIQUE, Mme Hélène LEVREZ-THERON, Mme Sylviane MAROUZE, Mme Caroline MESSIEN, M. Frédéric PONTOIS, Mme Laurence PRALAT, M. Gilles QUARRE, M. Paul SAGNIEZ, M. Roland SALENGRO, M. Denis SEMAILLE, M. Olivier THUILLIEZ.

Titulaires absents ayant donné pouvoir (3) : Mme Jocelyne LANZOTTI donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, M. David LEDIEU donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN, Mme Anne-Marie MARTY donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ

Titulaires absents excusés (3) : M. Grégory GODFROY, M. Marc GUILLEZ, Mme Michèle ROCQUET

A été nommé secrétaire de séance : Mme Hélène LEVREZ-THERON

Présidence : Monsieur Paul SAGNIEZ Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

DEROULEMENT, ENREGISTREMENT ET RETRANSMISSION DE LA SEANCE

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid19, et en application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, la réunion de Conseil se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister.

Afin d'assurer le caractère public de la réunion du Conseil, les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique sur la page Facebook de la CCPS : <https://www.facebook.com/payssolesmois>. Le lien vidéo est également accessible depuis les différents supports de communication de la CCPS.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Après la lecture du procès-verbal de la réunion communautaire du 15 décembre 2021 par Mme Hélène LEVREZ-THERON celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Néant

INTERVENTIONS

- Intervention du Major de la Gendarmerie de Solesmes
- Intervention du Syndicat Mixte de la Fibre Numérique 59/62
- Présentation des perspectives (feuilles de route) 2020 – 2026 par les Vice-Présidents

DELIBERATIONS

AFFAIRES GENERALES

Question 1 - Délibération 2021.01 portant adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59

rapporteur : Jean-Marc BOUCLY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Cdg59 en date du 20 juin 2019 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération du 4 mars 2020 mandant le Cdg59 pour le lancement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les taux et prestations négociés par le Cdg59 ;

Vu le résultat de la Commission d'Appel d'Offres du Cdg59 en date du 27 novembre 2020 ;

Vu la convention de gestion proposée par le Cdg59 (en annexe) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide

- **D'adhérer à compter du 01/01/2021 au contrat groupe d'assurance statutaire du Cdg59,**
- **D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du Cdg59,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion proposée par le Cdg59.**

Question 2 - Délibération 2021.02 portant Présentation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et approbation du montant des attributions de compensation

rapporteur : Roland SALENGRO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C IV et V,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 septembre 2020, notifié au Conseils municipaux de l'ensemble des Communes membres le 12 octobre 2020, joint à la présente délibération,

Vu l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 septembre 2020 par les communes de Beaurain, Bermerain, Escarmain, Haussy, Montrécourt, Romeries, Saint-Python, Saint-Martin-sur-Ecaillon, Saulzoir, Sommaing-sur-Ecaillon, Solesmes, Vendegies-sur-Ecaillon, et Viesly,

Considérant que le rapport de la CLECT a été approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les attributions de compensation suivantes pour l'exercice budgétaire 2020.

Question 3 - Délibération 2021.03 portant Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

rapporteur : Roland SALENGRO

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L2312-1, D5211-18-1-C et D2312-3,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le rapport d'orientation budgétaire, en annexe,

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 et autorise le Président à prendre toutes les dispositions prescrites à l'article D5211-18-1-C du code général des collectivités territoriales.

Question 4 - Délibération 2021.04 portant autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

rapporteur : Roland SALENGRO

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 525 143,29 euros.

Question 5 - Délibération 2021.05 portant création d'emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée

rapporteur : Jean-Marc BOUCLY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir : Juriste chargé de la mutualisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi non permanent de juriste chargé de la mutualisation contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Question 6 - Délibération 2021.06 portant modification du tableau des effectifs

rapporteur : Jean-Marc BOUCLY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dont les articles 3-3, 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les avis favorables du comité technique du 02 octobre 2020 ;

Considérant les évolutions des besoins de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs.

Question 7 - Délibération 2021.07 portant modification du plan de financement des travaux de forage au Mali dans le cadre de l'appel à projet Action internationale – Coopération décentralisée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

rapporteur : Michel DHANEUS

Vu l'arrêté préfectoral n°73/2019 en date du 16 décembre 2019, portant extension de compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;

Vu la délibération 2019.23 du 1^{er} avril 2019 portant candidature à l'appel à projet Action internationale – Coopération décentralisée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour un projet d'adduction d'eau au Mali,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de Coopération décentralisée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire valide la prise en charge, par la Communauté de Communes du Pays Solesmois, du dépassement des travaux.

INTERCOMMUNALITE ET VIE INSTITUTIONNELLE**Question 8 - Délibération 2021.08 portant représentation de la CCPS au sein du Conseil d'administration d'Initiative Cambrésis**

rapporteur : Yvan BRUNIAU

La CCPS adhère à Initiative Cambrésis, plateforme qui a pour mission d'aider à la création d'entreprise ou à la reprise de **Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35/2018 en date du 23 mai 2018, portant modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays Solesmois conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Cambrésis Initiative ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne de M. LOINTIER, Conseiller municipal de la commune de Haussy, pour représenter de la CCPS au Conseil d'administration d'Initiative Cambrésis.

Question 9 - Délibération 2021.09 portant avis sur l'évolution du périmètre de L'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas de Calais – Consultation officielle des collectivités sur le projet modifiant le décret de création de l'Etablissement

rapporteur : Yvan BRUNIAU

Vu l'article L. 321-2 du code de l'urbanisme,

Vu la note de présentation de la démarche Extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord – Pas de Calais, en annexe,

Vu le tableau de comparaison détaillant les évolutions du décret, en annexe,

Vu le projet de décret modificatif, en annexe,

Considérant que la CCPS est compétente en matière de plan local d'urbanisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire émet un avis favorable sur le projet de décret modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier du Nord – Pas de Calais.

Question 10 - Délibération 2021.10 portant prise de la compétence mobilité pour la Communauté de communes du Pays Solesmois

rapporteur : Yvan BRUNIAU

Vu l'arrêté préfectoral n°73/2019, en date du 16 décembre 2019, constatant les statuts de la communauté de communes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- **De transférer la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays Solesmois ;**
- **De ne pas demander pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

ACTION SOCIALE

Question 11 - Délibération 2021.11 portant validation de la mise en œuvre de la démarche territoire zéro chômeurs de longue durée

rapporteur : Sylviane MAROUZE

Vu la loi n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

Vu la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire en direction des publics ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,

Vu la délibération 2017.63 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) à l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »,

Considérant que dans le cadre l'instruction de la candidature officielle de la CCPS, il sera demandé à la collectivité de fournir toutes lettres d'engagements, délibérations permettant de mesurer le degré de maturité du projet et le degré d'engagement des acteurs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **approuve le processus de mise en œuvre de la démarche TZCLD permettant de lancer la démarche et la communication inhérente ainsi que d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet ;**
- **désigne Mme Sylviane MAROUZE comme élu référent.**

Question 12 - Délibération 2021.12 portant approbation du fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année 2021

rapporteur : Joselyne GILLERON

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve cette proposition de fonctionnement et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 13 - Délibération 2021.13 portant signature d'une convention de mise à disposition des services d'entretien des locaux et de gestion de la restauration de la commune de Saint-Python aux accueils de loisirs communautaires

rapporteur : [Joselyne GILLERON](#)

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L5211-4-1 et D5211-16,

Vu les statuts et les compétences de la Communauté de Communes du Pays Solesmois approuvés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019,

Vu la convention de mise à disposition, en annexe,

Considérant qu'il est nécessaire de contracter une convention de mise à disposition des services d'entretiens des locaux et de gestion de la restauration de la commune de Saint-Python pour le fonctionnement des accueils de loisirs communautaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette demande et autorise le Président à signer tout document relatif à ce sujet.

Question 14 - Délibération 2021.14 portant sur le projet de création d'une épicerie solidaire itinérante sur le territoire du Pays Solesmois

rapporteur : [Sylviane MAROUZE](#)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver le projet de création d'une épicerie solidaire à l'unanimité**
- **D'approuver le projet d'acquisition du véhicule solidaire par la répartition des voix suivantes :**
 - 5 refus de participer**
 - 1 vote « contre »**
 - 1 abstention**
 - 26 votes « pour »**

- **D'approuver le plan de financement d'acquisition du véhicule par la répartition des voix suivantes :**
 - 3 refus de participer**
 - 1 vote « contre »**
 - 29 votes « pour »**

- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce sujet par la répartition des voix suivantes :**
 - 1 refus de participer**
 - 2 votes « contre »**
 - 30 votes « pour »**

Question 15 - Délibération 2021.15 portant renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre Cambrésis Emploi et La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS)

rapporteur : [Président](#)

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 entre Cambrésis Emploi et la Communauté de communes du Pays Solesmois, en annexe,

Considérant la nécessité de lutter contre le chômage sur le territoire du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire

- valide le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2024 entre la CCPS et Cambrésis Emploi

- autorise le Président à signer la convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Question 16 - Délibération 2021.16 portant avenant n°1 au Protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Cambrésis du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 prorogé de deux années jusqu'au 31 décembre 2021

rapporteur : [Président](#)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide

- **de s'engager dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Cambrésis pour la période prorogée allant jusqu'au 31 décembre 2021 inclus ;**

- **d'autoriser le Président à signer le présent avenant de prorogation du protocole d'Accord du PLIE du Cambrésis, en annexe.**

Question 17 - Délibération 2021.17 portant réaménagement de l'Espace France Service du Pays Solesmois

rapporteur : [Joselyne GILLERON](#)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **valide le projet de réaménagement de l'Espace France Service**
- **autorise le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.**

CULTURE ET CONSERVATOIRE

Question 18 - Délibération 2021.18 portant validation du Projet et du financement dans le cadre de l'appel à projet Mobilité Innovante du Département du Nord, pour l'aménagement des trois caravanes du Pôle Culture en espace info, scène mobile et espace de convivialité en lien avec le Projet culturel de la CCPS

rapporteur : [Maryse BALEMBOIS](#)

Au regard de tous ces éléments le Conseil communautaire valide à l'unanimité le projet et le financement et autorise le Président à signer tous les documents pour activer cette action.

ENVIRONNEMENT

Question 19 - Délibération 2021.19 relative à la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri et la réponse à l'appel à candidature de CITEO

rapporteur : [Gilbert GERNET](#)

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire,

Vu les résultats de la procédure de dialogue compétitif portée en groupement de commande avec le SIAVED et la CAVM,

Vu le relevé de décision de la commission déchets du 19 janvier 2021,

Considérant que la CCPS et Citeo ont signé début 2018 un contrat pour l'action et la performance Barème F pour la période 2018-2022 fixant les modalités du soutien technique et financier apporté par Citeo afin d'améliorer la collecte et le tri des emballages ménagers,

Considérant que Citeo souhaite proposer aux collectivités des mesures d'accompagnement spécifiques qui viennent compléter et renforcer ses autres soutiens financiers et qui visent ainsi à soutenir les initiatives en faveur de l'augmentation de la performance du recyclage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et à des coûts maîtrisés,

Considérant que dans ce cadre, Citeo lance un appel à projets destinée aux collectivités locales pour passer en extension des consignes de tri,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **Valide le principe du passage en extension de la consigne de tri à horizon fin 2022, et sous réserve du respect du calendrier d'exécution du marché global de performance du centre de tri situé à Douchy les Mines**
- **Valide le principe de la constitution d'un dossier de candidature de la CCPS auprès de Citeo dans le cadre de l'appel à candidature ECT – phase 4**

Si le projet de la CCPS était retenu le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider la mise en place du projet retenu dans le cadre de l'appel à candidatures sur l'extension des consignes de tri**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision de mise en application et de signer tout document lié à ce dossier**

Question 20 - Délibération 2021.20 portant demande d'adhésion au Siaved de la Communauté de Communes du Pays Solesmois pour la compétence « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives »

rapporteur : [Gilbert GERNET](#)

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Vu les statuts du SIAVED (en annexe),

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015,
 Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire,
 Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L.5214-27, L5211-18, L.5711-1,
 Vu le code de la commande publique, dont les articles R2161-24 à R2161-31 relatifs aux règles applicables aux procédures formalisées de dialogue compétitif, R2124-5, R2171-15 et suivants,
 Vu les résultats du groupement de commandes pour l'étude territoriale de faisabilité d'un centre de tri des déchets ménagers et assimilés entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,
 Vu les résultats du groupement de commandes pour le recrutement d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage relative à la construction d'un nouveau centre de tri entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois
 Vu les résultats de la procédure de dialogue compétitif portée en groupement de commande avec le SIAVED et la CAVM
 Vu la délibération 2020.07 portant groupement de commande pour la conception-réalisation – exploitation technique et maintenance d'un centre de tri de collecte sélective à Douchy les Mines entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM) et la CCPS,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Solesmois au SIAVED pour la seule compétence « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives », comprenant notamment la construction et la gestion d'un centre de tri avec extension des consignes de tri ;**
- **APPROUVE en conséquence le transfert au SIAVED de la seule compétence « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives » ;**
- **APPROUVE les statuts du SIAVED, joints à la présente délibération, dans la mesure où l'article 8.3.2 sera modifié en Comité Syndical comme mentionné ci-dessus ;**
- **MANDATE Monsieur le Président aux fins d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Question 21 - Délibération 2021.21 relative au nouveau contrat agrément OCAD3E (déchets d'équipement électrique et électronique)

rapporteur : Gilbert GERNET

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **autorise le Président à signer les conventions avec OCAD3E et Ecosystem, en annexe ;**
- **autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces conventions.**

Question 22 - Délibération 2021.22 actant le plan d'action de la CCPS dans le cadre du Plan Climat-Air-Energies Territorial (PCAET) du Cambrésis

rapporteur : Michel DHANEUS

Vu la délibération 2017.45 approuvant les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis suite à la prise de compétence Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;
 Vu la délibération 2017.83 portant modification statutaire de la CCPS nécessaire au transfert de la compétence PCAET au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis ;
 Vu la délibération du 11 juillet 2019 du comité Syndical du Pays du Cambrésis concernant la déclaration d'initiative relative au PCAET ;
 Vu le compte-rendu de décision de la commission environnement et urbanisme de la CCPS du 21 janvier 2021 ;
 Vu le projet de programme d'actions de la CCPS dans le PCAET du Pays du Cambrésis en annexe ;
 Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), validé le 4 août 2020 ;
 Vu la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ;
 Vu les modalités de mise en œuvre du plan climat air énergie territorial sont définies par les articles L 229-26, R229-51 et suivants du code de l'environnement ;
 Vu le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **Valide le programme d'action de la CCPS dans le cadre du PCAET du Pays du Cambrésis**
- **Autorise le Président à prendre toutes les décisions relatives à la présente délibération et à la mise en œuvre de ce programme d'action**
- **Autorise le Pays du Cambrésis à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de ce programme d'action et à la finalisation du PCAET (étude d'impact, arrêt de projet, etc.)**

Question 23 - Délibération 2021.23 portant avis de la CCPS sur le projet de méthanisation « Méthabio » à Haussy

rapporteur : Michel DHANEUS

Vu, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vus les objectifs du SRADDET validé le 04/08/2020 en matière de développement des projets ENR concertés ;

Vue la démarche REV3, démarche régionale d'accompagnement de la troisième révolution industrielle et le manifeste pour une ambition économique partagée « faire de la Région Hauts de France la première région européenne d'injection du biométhane » du 20/09/2016 ;

Vues les exigences de la charte « Concertation et dialogue autour des projets de méthanisation en Hauts de France », auxquelles le projet objet de la délibération de répond pas

Délibération 2018.101 portant approbation du plan communautaire en faveur des Énergies renouvelables (ENR) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois

Vue la délibération (approuvée le même jour) relative à l'approbation de programme d'action de la CCPS dans le PCAET du Cambrésis

Vu la délibération 2017.87 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPS

Vu l'arrêté portant retrait d'un permis de construire et accordant un permis de construire assorti de conditions au nom de l'Etat reçu le 06/11/2020 en Préfecture du Nord

Vu que la société Méthabio a déposé un dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 23/01/2020 au titre des lignes 1b (autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement) et 26 (épandage de boues et effluents) 2781-1-b

Vus les avis de la commune d'Haussy :

Avis défavorable au projet émis le 08/10/2019

Autorisation de la SAS Méthabio à utiliser la voie communale 310 pour accéder à l'installation, et accord de l'A.F.I.A.F.A.F de prise en charge du surcoût éventuel lié à cette activité en date du 27/12/2019

Délibération refusant la prise en charge financière de l'extension du réseau public d'électricité de 600m par le demandeur (estimé à 25 273.38 € HT), en date du 12/06/2020

Avis favorable à la prise en charge financière de l'extension du réseau public d'électricité de 600m par le demandeur (estimé à 25 273.38 € HT), en date du 24/09/2020, et autorisant l'utilisation de la voie communale 310 à condition qu'elle soit remise en état après travaux

Vu que L'arrêté accordant le permis de construire précise bien qu'en application de l'article L425-10 du code de l'urbanisme, le permis de construire ne pourra être mis en œuvre avant la décision d'enregistrement prévue à l'article L.512-7-3 du code de l'environnement

Sous réserve :

- **Des conclusions de l'étude d'impact environnemental demandé par la DDTM du Nord dans son courrier du 27/07/2020 et dont la CCPS ne dispose pas à ce jour**
- **D'une étude d'impact environnemental sur la seconde phase du projet**
- **D'une estimation des impacts et nuisances pour la population du projet (phases 1 et 2), ainsi que les mesures compensatoires prévues**
- **De précisions quant aux impacts sur la ressource en eau en phase 1 et 2, et notamment en cas de non-obtention des autorisations de forage**
- **De précisions quant au respect des conditions d'épandage**
- **De la mise à disposition par les porteurs de projets de compléments d'informations**

Au regard de l'incompatibilité de ce projet avec la stratégie environnementale de la CCPS en matière d'agriculture et de concertation,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par la répartition des voix suivante :

1 refus de participer

1 vote « contre »

5 abstentions

26 votes « pour »

Décide :

- **De considérer ce projet dans sa globalité, et non en deux phases – le découpage du projet empêchant l'évaluation réelle des impacts du projet par les services de l'Etat et autres services instructeurs ;**
- **De se prononcer au sujet de ce projet en émettant un avis défavorable**
- **De contribuer en ce sens à l'enquête publique qui sera menée dans le cadre de la procédure d'enregistrement.**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Question 24 - Délibération 2021.24 portant sur la feuille de route numérique solesmoise**rapporteur : **Président***Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,**Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la feuille de route numérique du Pays Solesmois.****Question 25 - Délibération 2021.25 portant avenant à la convention de délégation exceptionnelle avec la Région concernant l'aide COVID aux entreprises pour 2021**rapporteur : **Président***Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,**Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1111-8 et L. 1511-2-I,**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales durant l'épidémie de COVID19,**Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,**Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la délibération n° 20170444 du Conseil régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,**Vu la délibération n° 2020.00901 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 10 avril 2020, relative notamment à la délégation à titre exceptionnel et temporaire aux EPCI et Communes qui le demanderont l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19 sur leur territoire respectif selon des modalités fixées par une convention à conclure entre la Région et la Commune ou l'EPCI,**Vu la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la Communauté de Communes du Pays Solesmois et son annexe,**Vu l'arrêté 2020-1 portant signature de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la région Hauts-De-France à la communauté de Communes du Pays Solesmois,**Vu la délibération N° 2020.02131 du Conseil Régional en date du 19 novembre 2020, décidant de prolonger jusqu'au 30 juin 2021 la délégation exceptionnelle de compétence accordées aux Communes/EPCI/Départements en matière d'attribution des aides à destination des entreprises de leur territoire touchées par les conséquences du COVID,***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :**

- **Approuve l'avenant de la convention de délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides COVID aux entreprises du Pays solesmois, en annexe,**
- **Autorise le Président à signer le présent avenant et de prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.**

Question 26 - Délibération 2021.26 portant sur la signalétique de la ZAE du Pigeon blanc à SOLESMESrapporteur : **Président***Vu le code général des collectivités territoriales,**Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Solesmois en date du 30 mai 2018 approuvant la participation de la collectivité au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts de France et la signature d'une convention de partenariat,*

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 29 mai 2018 autorisant la convention de partenariat sur le financement des aides économiques entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes du Pays Solesmois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **approuve le projet de la signalétique de la ZAE du Pigeon Blanc à Solesmes**
- **autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à ce projet et de signer toutes les pièces s'y rapportant.**

QUESTIONS DIVERSES

→ Information relative à l'organisation d'une journée de formation le samedi 17 avril 2021 portant sur la création d'un CIAS

rapporteur : Sylviane MAROUZE

→ Information sur le calendrier revu SCOT du Cambrésis et les prochaines étapes

rapporteur : Michel DHANEUS

→ Information sur les ateliers du foncier en lien avec le Pays du Cambrésis

rapporteur : Michel DHANEUS

Pour affichage
A Solesmes le 10 février 2021

Le Président,
Paul SAGNIEZ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Paul Sagniez'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS' around the top edge, 'NORD' in the center, and '2017' at the bottom. There is a small star symbol on the right side of the seal.



Les délibérations de la séance du Conseil communautaire du 9 février 2021 sont consultables :

- A l'accueil du siège de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
([Voyette de Vertain – ZAE du Pigeon blanc – 59730 Solesmes](#))
aux horaires d'ouverture du public
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Solesmois
www.ccpays-solesmois.fr
- Par mail : contact@ccpays-solesmois.fr / f.decaux@ccpays-solesmois.fr

SEANCE DE CONSEIL DU 9 FEVRIER 2021 - LISTE DES DELIBERATIONS

- Délibération 2021.01 portant adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59
- Délibération 2021.02 portant Présentation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et approbation du montant des attributions de compensation
- Délibération 2021.03 portant Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Délibération 2021.04 portant autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- Délibération 2021.05 portant création d'emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée
- Délibération 2021.06 portant modification du tableau des effectifs
- Délibération 2021.07 portant modification du plan de financement des travaux de forage au Mali dans le cadre de l'appel à projet Action internationale – Coopération décentralisée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Délibération 2021.08 portant représentation de la CCPS au sein du Conseil d'administration d'Initiative Cambrésis
- Délibération 2021.09 portant avis sur l'évolution du périmètre de L'Etablissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas de Calais – Consultation officielle des collectivités sur le projet modifiant le décret de création de l'Etablissement
- Délibération 2021.10 portant prise de compétence mobilités pour les Communautés de communes
- Délibération 2021.11 portant validation de la mise en œuvre de la démarche territoire zéro chômeurs de longue durée
- Délibération 2021.12 portant approbation du fonctionnement des accueils de loisirs pour l'année 2021
- Délibération 2021.13 portant signature d'une convention de mise à disposition des services d'entretien des locaux et de gestion de la restauration de la commune de Saint-Python aux accueils de loisirs communautaires
- Délibération 2021.14 portant acquisition d'un véhicule dans le cadre du projet de création d'une épicerie solidaire itinérante sur le territoire du Pays Solesmois
- Délibération 2021.15 portant renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre Cambrésis Emploi et La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS)
- Délibération 2021.16 portant avenant n°1 au Protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) du Cambrésis du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019 prorogé de deux années jusqu'au 31 décembre 2021
- Délibération 2021.17 portant réaménagement de l'Espace France Service du Pays Solesmois
- Délibération 2021.18 portant validation du Projet et du financement dans le cadre de l'appel à projet Mobilité Innovante du Département du Nord, pour l'aménagement des trois caravanes du Pôle Culture en espace info, scène mobile et espace de convivialité en lien avec le Projet culturel de la CCPS
- Délibération 2021.19 relative à la mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri et la réponse à l'appel à candidature de CITEO
- Délibération 2021.20 portant demande d'adhésion au Siaved de la Communauté de Communes du Pays Solesmois pour la compétence « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives »
- Délibération 2021.21 relative au nouveau contrat agrément OCAD3E (déchets d'équipement électrique et électronique)
- Délibération 2021.22 actant le plan d'action de la CCPS dans le cadre du Plan Climat-Air-Energies Territorial (PCAET) du Cambrésis
- Délibération 2021.23 portant avis de la CCPS sur le projet de méthanisation « Méthabio » à Haussy
- Délibération 2021.24 portant sur la feuille de route numérique solesmoise
- Délibération 2021.25 portant avenant à la convention de délégation exceptionnelle avec la Région concernant l'aide COVID aux entreprises pour 2021
- Délibération 2021.26 portant sur la signalétique de la ZAE du Pigeon blanc à SOLESMES